- Fabrication mécanique du verre

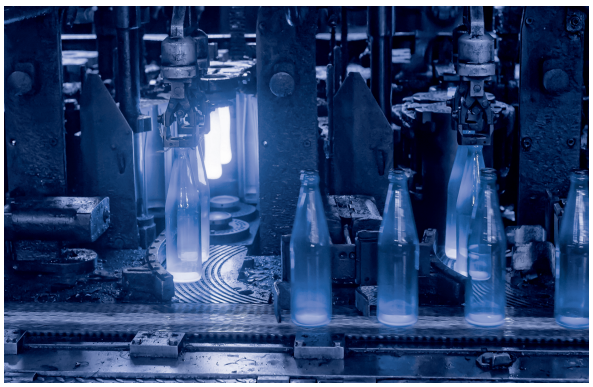
Agent logistique

CQPI

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 3

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
26/04/2027

N° DE FICHE
RNCP38898



Missions

L'agent logistique intervient dans la gestion des flux des marchandises, notamment dans des opérations de réception de flux entrants ou d'expédition de flux sortants, de tenue des stocks et de préparation de commandes sur tous types de produits et assure l'envoi du produit à son destinataire final.

Activités

- La réception ou l'expédition de produits
- La préparation, le groupage ou dégroupage de produits
- Le transfert de produits

Métiers liés

- Agent logistique
- Opérateur logistique
- Cariste
- Préparateur de commandes
- Magasinier
- Agent d'expédition
- Réceptionnaire

CERTIFICATEURS

FCSIV - Federation des chambres syndicales de l'industrie de verre
CPNE FP de la branche du verre mécanique

CONVENTION COLLECTIVE

669 Convention collective nationale des industries de fabrication mécanique du verre

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience - VAE si la certification est active au RNCP

BC01 - La réception ou l'expédition de produits

- Assurer la réception/expédition physique de produits
- Contrôler la conformité des produits à livrer/à expédier
- Effectuer les entrées/sorties d'informations internes ou externes

BC02 - La préparation, le groupage ou dégroupage de produits

- Prélever des produits à partir des informations reçues
- Manipuler des produits conditionnés

BC03 - Le transfert de produits

- Identifier et vérifier tous les éléments nécessaires à l'activité
- Déplacer les produits conformément aux instructions

BC04 - La tenue des stocks

- Assurer la mise en stock
- Effectuer un inventaire
- Mettre à jour les informations de mouvements des stocks

Modalités d'évaluation

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPI sont évaluées par une commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel de certification.

Chaque certificateur met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : évaluation en situation de travail, réelle ou simulée, complétée si besoin par des évaluations sous forme de tests ou épreuves, écrits ou oraux

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/refActivity/25671/516850